

Ploërmel le 24 novembre 2015

Objet : Application de RT 2012 dans le cadre des extensions

Madame, Monsieur,

Le 24 décembre 2014, l'arrêté du 11 décembre 2014 a été signé par les ministères concernés. Ce document précise les modifications d'application de la RT dans le cadre des extensions.

http://www.fluditec.com/images/pdf/Extension_RT2012/joe_20141224_0069_Arret%20du%2011%20dec%202014.pdf

Pour vous aider à comprendre ce document, vous trouverez ci-après un résumé des points abordés :

Cadre d'application

Définition d'une extension :

- Une partie de bâtiment construite créant de nouveaux locaux et accolée à un bâtiment existant,
- Un étage ajouté à un bâtiment existant,
- Un aménagement de combles existants d'une maison conduisant à devoir surélever le faîtage de la toiture d'au moins 1,8 mètre.

Non concernés par les extensions (page 3) :

- L'aménagement de combles existants d'une maison sans modification de l'enveloppe du bâtiment,
- La création d'un plancher intermédiaire dans une enveloppe de bâtiment existant,
- L'aménagement d'un espace initialement à l'air libre (loggia, coursive, porche, préau, ...), suite à des travaux conduisant à fermer cet espace.
- L'aménagement d'un local existant notamment dans le cas d'un changement de destination au sens du code de l'urbanisme (ex : grange accolée à une maison et transformée en pièce habitable, aménagement d'un garage en pièce habitable).

Critères d'application pour les MAISONS INDIVIDUELLES

Maisons Individuelles	Réglementation applicable	Exigences de moyen à vérifier	Attestation PC	Attestation DAACT
Maison individuelle - Extensions S_{RT} ≤ 50 m²	➤ RT ex par élément	Arrêté du 3 mai 2007	Attestations RT 2012 « adaptées » - Sans calcul réalisable par tous	Attestations RT 2012 « adaptées » Réalizable par un professionnel DPE. Visite et vérification des performances des isolants
Maison individuelle - Extensions S_{RT} ≤ 100 m²	➤ RT 2012 Calcul de Bbio seul Les systèmes (VMC, ECS, Chauffage) ne sont intégrés dans les calculs.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Art. 20 : Surface des baies > 1/6 SHAB, ➤ Art. 22 : Ouverture des baies >30% de leur surface ➤ Art. 24 : Régulation des surfaces maximum de 100 m² 	Attestations RT 2012 Réalisé par un Bureau d'étude pour le calcul du Bbio	Attestations RT 2012 « simplifiées » Réalizable par un professionnel DPE. Visite et vérification des paramètres de l'étude.
Maison individuelle - Extensions S_{RT} >100 m²	➤ RT 2012 Tous les critères	Tous les critères	Attestations RT 2012 Réalisé par un Bureau d'étude	Attestations RT 2012 Réalizable par un professionnel DPE. Visite et vérification des paramètres

Toutes nos newsletters et informations sur :

<http://www.fluditec.com/outils-et-communication/telechargements.html>

Les règles d'application de la RT2012 :

<http://www.fluditec.com/outils-et-communication/informations-institutionnelles.html>

Critères d'application pour les autres bâtiments

Autres usages	Réglementation applicable	Exigences de moyen à vérifier	Attestation PC	Attestation DAACT
Extensions SRT $\leq 50 \text{ m}^2$	➤ RT ex par élément	Arrêté du 3 mai 2007	Attestations RT 2012 « adaptées » - Sans calcul réalisable par tous	Attestations RT 2012 « adaptées » Réalisable par un professionnel Bureau de contrôle ou Architecte. Visite et vérification des performances des isolants
SRT extension $\leq 30 \%$ SRT existant ET SRT extension $\leq 150 \text{ m}^2$	➤ RT ex par élément	Arrêté du 3 mai 2007	Attestations RT 2012 « adaptées » - Sans calcul réalisable par tous	Attestations RT 2012 « adaptées » Réalisable par un professionnel Bureau de contrôle ou Architecte. Visite et vérification des performances des isolants
SRT extension $> 30 \%$ SRT existant OU SRT extension $> 150 \text{ m}^2$	➤ RT 2012 Tous les critères	Tous les critères	Attestations RT 2012 Réalisé par un Bureau d'étude	Attestations RT 2012 Réalisable par un professionnel Bureau de contrôle ou Architecte. Visite et vérification des paramètres

En résumé,

1. L'application de la RT ex par éléments, n'implique pas de contrainte sur **les types de système** utilisés (Chauffage, ECS, ventilation ...). Elle contraint les performances des systèmes et matériaux à des valeurs minimum (Ex : Isolation des murs $R > 2.3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$...),
2. L'application de la RT2012 – **critère Bbio seul** – implique un objectif de moyen sur les critères d'isolation, de surface de vitrage et d'exposition du bâtiment,
3. Lors de l'application de tous les critères RT2012 à l'extension, le stest d'étanchéité à l'air s'applique lorsque la partie nouvelle du bâtiment communique avec la partie existante par une ouverture verticale de dimensions et de formes permettant l'installation d'un appareil de mesure de la perméabilité type « porte soufflante ».

Notre plateforme collaborative www.simu-rt2012.fr vous permettra de simuler le Bbio de vos projets.

Cordialement



Eric LEROGNON
Gérant